

Référence de l'annonce : 04-AGENT PERISCOLAIRE

La Ville de Pont-Péan (4519 habitants) recrute :

Des agents périscolaires (H/F) dans <u>le cadre de remplacement ponctuel.</u>

Grade: Adjoint d'animation

Profil demandé:

- Titulaire du CAP AEPE et/ou BAFA
- Connaissance du public enfant et de l'environnement d'accueil collectif de mineurs
- Connaissance de la réglementation relative à l'organisation d'accueil des enfants et à la mise en œuvre d'activités
- Connaissance des règles d'hygiène et alimentaires
- Capacités relationnelles et d'animation
- Sens du service public et du travail en équipe
- Savoir faire preuve d'initiative
- Être réactif, disponible et avenant

Descriptif de l'emploi :

- Collectivité : Commune de Pont-Péan
- Lieu de travail : Groupe Scolaire Lucie Aubrac de Pont-Péan
- Contrat à durée déterminée (pour des remplacements d'agents ou pour un accroissement d'activités)
- Rémunération : statutaire (selon indice de la fonction publique territoriale)

Missions:

Sous l'autorité de la responsable du service Animation et/ou de la responsable du Service Restauration et Entretien des bâtiments, vous participez à l'éveil et à l'accompagnement de l'enfant, à l'animation de différents temps.

Sur les temps périscolaires, temps du midi, vous assurerez notamment les missions suivantes :

- Encadrement d'un groupe d'enfants sur le temps du repas et/ou du goûter
- Surveillance et animation de la pause méridienne, être disponible et avenant, garant du bien-être physique et psychologique de chaque enfant

- Animation d'activités dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir et de l'accueil de loisirs Animation d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec des enfants de cycle 2 ou des enfants de cycle 3
- Encadrement d'un groupe d'enfants sur un temps périscolaire

Candidatures à adresser : au plus tôt

Candidatures à adresser (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire 2, Avenue du Chemin Vert – 35131 PONT-PEAN ou par email : mairie@pontpean.fr